



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inertie de l'État face aux attaques contre La Cimade à Mayotte

Question écrite n° 44236

Texte de la question

M. Sébastien Nadot alerte M. le ministre de l'intérieur sur les attaques orchestrées depuis le 13 décembre 2021, à Mayotte, par les membres du collectif d'extrême-droite le CODIM (Comité de défense des intérêts de Mayotte) à l'encontre des équipes de l'association La Cimade. Les manifestants du CODIM sont en effet présents tous les jours devant le local de La Cimade, empêchant l'accès aux équipes de La Cimade comme des personnes accompagnées par La Cimade, entravant ainsi ses missions d'accueil inconditionnel et d'accompagnement vers l'accès aux droits. Les manifestants du CODIM affirment explicitement vouloir poursuivre leurs actions jusqu'au départ de La Cimade de Mayotte. Ces attaques et intimidations répétées sont faites de propos diffamants, d'insultes inscrites sur des banderoles accrochées devant les locaux de La Cimade, de menaces, d'appels en ligne à la haine et à la violence, d'obstruction par blocage de l'entrée des locaux de La Cimade. Face à ces atteintes graves, les autorités françaises affichent une inertie inacceptable. Il lui demande quand l'État garantira enfin, à Mayotte, le respect de la sécurité des membres de La Cimade et des personnes accompagnées par l'association ainsi que la possibilité d'accomplir leur activité associative en toute sérénité, à commencer par l'accès à leurs propres locaux.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44236

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 922

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)